# **EXEMPLE DE PROCURATION PERPÉTUELLE RELATIVE AUX BIENS AFFÉRENTS À UN CABINET D’AVOCAT**

*À jour en octobre 2014*

L’exemple suivant de procuration perpétuelle relative aux biens afférents à un cabinet peut être utilisé par les avocats qui élaborent un plan d’urgence pour leur cabinet d’avocat au cas où ils seraient frappés d’incapacité ou d’un autre handicap qui les empêcherait, temporairement ou de façon perpétuelle, de revenir à leur cabinet. Cet exemple de document devrait être modifié en fonction de la situation personnelle de l’avocat. S’ils adaptent cet exemple de document, les avocats devraient lire la [Liste de questions à considérer dans la préparation de documents de procuration relative aux biens](https://lso.ca/cmsctx/culture/fr-CA/-/lawyers/practice-supports-and-resources/topics/opening%2C-operating-or-closing-a-practice/contingency-planning-for-lawyers/issues-to-consider-when-preparing-power-of-attorne) qui fait partie du présent guide.

Procuration perpétuelle relative aux biens, faite conformément à la *Loi sur les procurations* et à la *Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d’autrui*, dans leur version modifiée.

**La présente procuration perpétuelle** relative aux biens est faite par **(NOM DE L’AUTEUR)**, de la ville de , en Ontario.

1. Je révoque toute procuration perpétuelle relative aux biens que j’ai faite antérieurement relativement à la gestion et à l’aliénation de mon cabinet, défini au paragraphe 2 ci-dessous.

*Inclure cette clause s’il existe une procuration perpétuelle en vigueur pour le cabinet que l’avocat veut révoquer.*

1. Aux fins de la présente procuration perpétuelle relative aux biens :
	1. **« cabinet d’avocat »** désigne les biens, meubles ou immeubles, de quelque nature que ce soit, utilisés aux fins de ma pratique du droit, et notamment les comptes de banque, les placements, les fonds en fiducie, les listes de clients, les biens des clients, les intérêts à bail dans des lieux d’affaires, les comptes clients, l’achalandage, l’équipement, les logiciels et licences d’utilisation de logiciels, la propriété intellectuelle et les mots de passe, y compris les biens sociaux de mon cabinet d’avocat.

*Supprimer la définition et la mention des* ***biens sociaux du cabinet d’avocat*** *si aucune société ne fait partie du cabinet d’avocat.*

* 1. **« biens sociaux du cabinet d’avocat »** désigne les actions, dettes et autres intérêts de [*nom de la société professionnelle d’avocats*] dont je suis propriétaire, toute société remplaçante et toute autre société qui est propriétaire de biens utilisés dans l’exercice des activités de mon cabinet d’avocat ou qui a des employés participant aux activités de mon cabinet d’avocat ;
	2. **« biens personnels »** désigne tous mes biens, à l’exception de mon cabinet d’avocat.
1. Je désigne (**NOM DU PREMIER AVOCAT REMPLAÇANT**) comme mon procureur aux biens afférents à mon cabinet d’avocat et j’autorise mon procureur à faire pour mon compte tout ce que je pourrais faire relativement à mon cabinet d’avocat si j’en étais capable, à l’exception d’un testament, sous réserve des dispositions législatives et des conditions ou restrictions énoncées au présent document.

Si **(PREMIER AVOCAT REMPLAÇANT)** ne peut pas ou ne veut pas être mon procureur pour cause de refus, de démission, de décès, d’incapacité mentale, de destitution par la Cour ou pour toute autre raison, je désigne à sa place **(NOM D’UN SUBSTITUT)** comme mon procureur aux biens, de la même manière et sous réserve des mêmes pouvoirs que **(PREMIER AVOCAT REMPLAÇANT)**.

*Les parties désignées dans cette procuration perpétuelle ne sont pas nécessairement les mêmes que les parties désignées dans la procuration perpétuelle préparée pour les biens personnels de l’avocat.*

1. Mon intention est de faire du présent document une procuration perpétuelle à l’égard des biens conformément à la *Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d’autrui*, procuration qui pourra être utilisée pendant mon incapacité de gérer mes biens.
2. La procuration inclut les pouvoirs suivants :
	1. J’autorise mon procureur à exercer en mon nom les pouvoirs que je serais capable d’exercer si je choisissais de les exercer moi-même ou si j’avais la capacité juridique de les exercer relativement à mon cabinet d’avocat. En conséquence, les présentes autorisent mon procureur à grever mes biens, à obtenir de l’information et à signer des documents relatifs à mon cabinet d’avocat au cours de ses négociations avec quiconque. Notamment, j’autorise expressément mon procureur à grever mes biens, à obtenir de l’information et à signer des documents relatifs à mon cabinet d’avocat à l’égard de toute affaire intéressant mes clients, le Barreau de l’Ontario, la compagnie d’assurance responsabilité civile des avocats et avocates (LAWPRO), toute institution à laquelle je maintiens une affiliation professionnelle pour mon cabinet d’avocat, le gouvernement du Canada ou toute institution, telle qu’une banque ou une société de fiducie, règlementée par le gouvernement du Canada.
	2. J’autorise mon procureur à déléguer tout acte qu’il peut accomplir ainsi qu’à révoquer ou à suspendre une telle délégation.
	3. J’autorise mon procureur à prendre matériellement possession de mon cabinet d’avocat, y compris les biens détenus dans un coffre-fort, les biens détenus en lieu sûr par autrui pour mon compte ainsi que les biens détenus par autrui sous réserve d’un privilège de secret professionnel, privilège auquel je renonce à cette fin. Il est entendu que mon procureur aura le droit d’examiner mon testament afin de pouvoir gérer mon cabinet d’avocat de manière à en tenir compte.
	4. Mon procureur a droit à une rémunération au tarif de $ l’heure pendant toute la durée raisonnable consacrée à l’administration de mon cabinet d’avocat en vertu de la présente procuration perpétuelle.
	5. Mon procureur est autorisé à acheter à leur juste valeur marchande des biens qui m’appartiennent et qui sont assujettis à la présente procuration perpétuelle, avec le consentement du procureur désigné dans ma procuration perpétuelle relative à mes biens personnels, datée du 20\*\*.
3. Les autres procurations générales ou restreintes, perpétuelles ou non, s’il y a lieu, que j’ai accordées à l’égard de mes biens personnels ne sont pas révoquées, et ces procurations coexistent avec la présente procuration perpétuelle relative à mon cabinet d’avocat en tant que procurations multiples.
4. La présente procuration perpétuelle entre en vigueur à la date où elle est signée et attestée par des témoins.

J’ai signé cette procuration en présence des deux témoins dont les noms figurent ci-dessous.

## J’ai signé cette procuration le 20\*\* (date)

**[Signature de l’auteur]**

**[Nom de l’auteur]**

*We are the witnesses to this power of attorney. We have signed this power of attorney in the presence of the person whose name appears above, and in the presence of each other, on the date shown above. Neither one of us is the attorney, a spouse or partner of the attorney, a spouse or child of the grantor or person whom the grantor has demonstrated a settled intention to treat as a child of the grantor, a person whose property is under guardianship or who has a guardian of the person, or less than eighteen years old. Neither one of us has any reason to believe that the grantor is incapable of giving a continuing power of attorney.*

|  |  |
| --- | --- |
| *[Signature du témoin*] | *[Signature du témoin*] |
| Nom et adresse du témoin | **Nom et adresse du témoin** |